



Nationalité française par filiation du sang

Par **Azziz**, le **21/04/2014** à **10:29**

Bonjour Domat,

je me permets de vous poser quelques questions que j'espère vos réponses vont me clarifier ma situation..

j'ai deux documents que j'ai demandé à Nantes jugeant que mon arrière grand-père et ma grand-mère sont de nationalité française..

ma question est simple, est ce que ma mère peut demander le droit d'avoir la nationalité. Dans l'affirmatif, veuillez m'indiquer les démarches à suivre?

une autre question si vous le permettez, est ce que moi aussi j'aurais droit à la nationalité?

Merci d'avance!